AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C1615
FR0000071946-FS0906

2 octobre 2018

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

ALTEN

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 1er octobre 2018, complété par un courrier reçu le 2 octobre 2018, la société International Value Advisers LLC (717 Fifth Avenue, 10th Floor, New York, NY 10022, Etats-Unis), agissant pour le compte de clients et de fonds sous gestion a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 21 septembre 2018, le seuil de 5% du capital de la société ALTEN et détenir, à cette date, pour le compte desdits clients et fonds, 1 681 849 actions ALTEN représentant autant de droits de vote, soit 4,97% du capital et 4,33% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions ALTEN sur le marché.

Le déclarant a précisé détenir, au 2 octobre 2018, 1 340 496 actions ALTEN représentant autant de droits de vote, soit 3,96% du capital et 3,45% des droits de vote de cette société[1].

[1] Sur la base d'un capital composé de 33 829 958 actions représentant 38 864 220 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.